

le ministre des Transports à édicter des règlements à l'égard de l'exploitation de ces stations.

Je crois que c'est un domaine assez important pour justifier l'attribution de canaux. Il y a moyen en fait d'exercer une surveillance très étendue. La Société Radio-Canada a elle aussi, cependant, certains pouvoirs en vertu d'une autre loi, et n'oubliez pas qu'elle est censée avoir affaire d'une manière ou d'une autre au ministre des Transports à cet égard, mais j'ai entendu dire que la Société Radio-Canada en est arrivée à considérer qu'elle dispose de l'autorité suprême en ces matières et que c'est elle qui devrait prendre les décisions, tandis que le ministre et ses fonctionnaires ne devraient avoir qu'à dire amen et à faire ce qu'on leur dit de faire. Là encore, j'espère que je me trompe, mais le ministre dispose de fonctionnaires qualifiés pour faire ce travail. La loi dit qu'ils disposent de l'autorité finale dans ce domaine et j'espère qu'ils ne se laissent pas supplanter par cette société de la Couronne.

Enfin, je demanderais au ministre d'expliquer en détail au comité le rôle que le ministère des Transports joue dans l'installation et l'exploitation des lignes de prompte alerte. Il en a un peu parlé aujourd'hui, mais pas assez pour nous donner des renseignements qui en vaillent la peine. Je pense qu'il a dit que le ministère avait affecté quelques hélicoptères au réseau lointain de prompte alerte, et qu'il faisait également quelque chose à l'égard du réseau médian du Canada.

L'hon. M. Marler: Pas des hélicoptères.

M. Green: Dans le dernier cas, il ne s'agissait pas d'hélicoptères. Je pense que la Chambre a le droit de savoir le rôle du ministère des Transports dans ce domaine. De nouveau, les honorables députés ne peuvent guère obtenir de renseignements sur la question. Je pense que le champ d'activité du ministère des Transports est très vaste, car il s'agit de lignes de communication. Ainsi, c'est du ministère que relève le service des communications dans le Nord-Ouest, le Yukon et aussi, je crois, le long du fleuve Mackenzie et dans d'autres parties du nord canadien. J'imagine que le ministère possède des pouvoirs très étendus à l'égard du réseau médian du Canada et du réseau lointain de prompte alerte. Nous voudrions savoir où en sont les choses à ce sujet.

J'ai voulu profiter de l'occasion pour demander ces renseignements au ministre; j'espère qu'il pourra nous les communiquer lorsqu'il donnera la réplique à propos du crédit à l'étude.

[M. Green.]

M. Barnett: Monsieur le président, comme l'honorable député de Vancouver-Quadra, j'ai écouté avec intérêt l'exposé que le ministre nous a fait du travail de son ministère. La plupart se rendent compte, je pense, que l'activité du ministère est très vaste, trop vaste, certes, pour être examinée à fond d'un seul coup par un seul député. Toutefois, l'espoir du ministre que ses crédits seront étudiés rapidement ne tient pas compte du fait que l'activité de son ministère influe profondément sur la vie quotidienne d'un grand nombre de Canadiens et, vu l'état actuel du monde où nous vivons, beaucoup plus profondément que la plupart ne s'en rendent compte. Pour cette raison, je crois qu'il y aurait avantage à ce que les députés examinent assez bien l'activité du ministère.

Nous entendons beaucoup parler de l'activité d'autres ministères, par exemple, de celui de la Santé nationale et du Bien-être social qui retient beaucoup l'attention de la Chambre. Je crois cependant que l'activité du ministère des Transports influe presque autant sur la vie et le bien-être d'un nombre presque aussi considérable de Canadiens. Je me demande si nous ne pourrions pas, dans le domaine civil, donner à ce ministère une appellation en honneur dans un autre domaine, celle de service silencieux. Peu d'entre nous savent dans quelle mesure nous sommes redevables au ministère, tant une partie considérable de son activité est peu apparente, que nous voyagions par terre, par mer ou dans les airs, que nous écoutions la radio ou suivions une émission à la télévision ou que nous nous adonnions à un grand nombre d'autres occupations. J'ai été très intéressé par ce que l'honorable député de Vancouver-Quadra a dit du domaine de compétence auquel se rattache Air-Canada. Je suis porté à souscrire à la proposition de l'honorable député voulant que le transport aérien relève du ministère des Transports plutôt que du ministère du Commerce. Cette pensée m'a traversé l'esprit bien des fois depuis que je suis à la Chambre.

Vu la nature des remarques que j'ai entendu formuler à l'égard du ministre du Commerce par l'honorable député et certains de ses collègues, je suis un peu intrigué de l'entendre formuler cette proposition. Étant donné leur opinion sur l'activité de certaines sociétés de la Couronne, j'aurais pensé qu'ils auraient préféré un chien de garde capable de veiller sur l'activité de certains autres ministres et qu'ils auraient en quelque sorte exhorté le ministre des Transports à utiliser ses pouvoirs législatifs pour exercer une surveillance plus étroite sur son collègue.

Il y a un ou deux problèmes que j'aimerais soulever lors de l'examen des crédits. Je